

**Les lettres utilisant les timbres aériens Skymaster de 1946 :
addendum à l'article de M. Barden.**

Par Lucien JANSSENS

Notre membre australien M. Michael BARDEN vient de consacrer un très intéressant article à notre émission de poste aérienne de février 1946 mettant à l'honneur le DC 4 Skymaster.

Connu aussi sous le nom de DAKOTA, le DC 4 Skymaster peut certainement être considéré comme un des plus mythiques avions de la guerre 39/45. En plus il a connu de multiples versions, donnant à ces modèles un record inégalé de longévité.

Ces timbres sont à classer parmi les valeurs d'usage courant, vus à la poste pendant plusieurs années et servant surtout aux relations internationales, même si on les connaît sur du courrier intérieur, pour des usages commerciaux et financiers (notamment sur des cartes récépissés ou sur des relevés de la poste, ce qui a permis d'écouler les grosses valeurs de 50 et 100 Fr, au demeurant rares sur le courrier aérien).

Michael BARDEN introduisait la 2^{ème} partie de son article, en soulignant qu'il n'avait, curieusement, pas encore mis la main sur du courrier de ce type vers son propre pays, l'Australie.

Aussi je désirais compléter cette lacune en montrant ici 3 lettres aériennes vers l'OCEANIE, deux vers l'Australie et une vers la Nouvelle-Zélande, pendant la période de l'usage le plus intensif des timbres « DAKOTA ».



Fig. 1 : recto d'une lettre recommandée du 19.4.1946 de BRUXELLES 1 à ORANGE (NSW).

D'abord une lettre recommandée du 19 avril 1946 de BRUXELLES 1 adressée à une boîte postale à ORANGE (N.S.W.) en Australie. Elle est affranchie notamment avec les PA 8 et 9 et porte un affranchissement de 27,45 Fr. Il s'agit d'une lettre du 2^{ème} échelon, soit 3,50 Fr pour une LO de moins de 20 gr, du droit de recommandation de 3,50 Fr et de 2 x 10 Fr pour le 2^{ème} échelon aérien.

L'expéditeur a suraffranchi la lettre de 45 c.

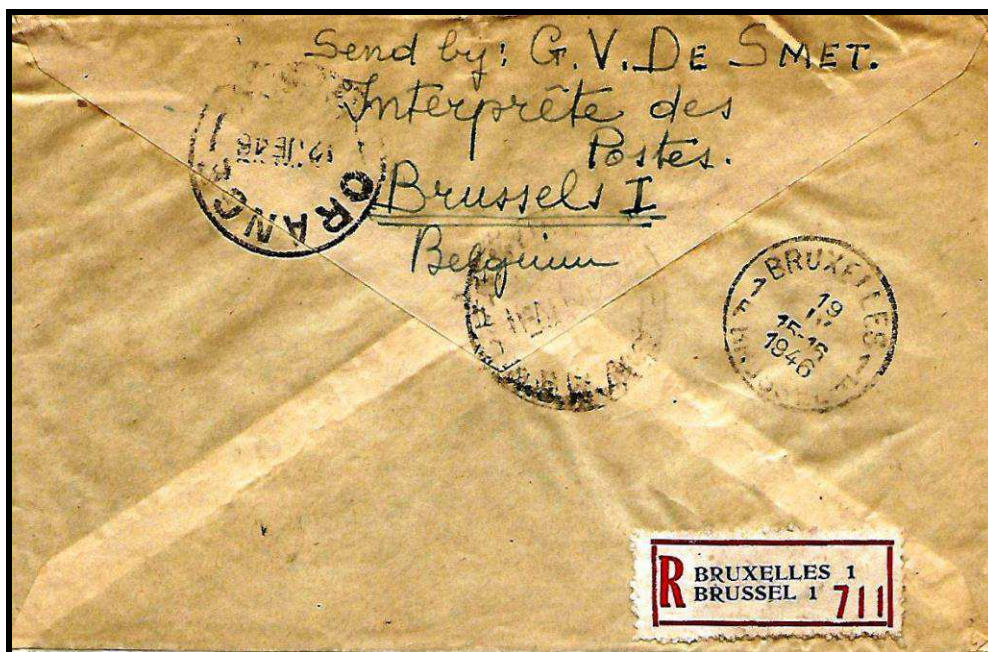


Fig. 2 : verso de la lettre recommandée du 19.4.1946 de BRUXELLES 1 à ORANGE (NSW).

Une autre lettre recommandée part de BRUXELLES 1 le 13 octobre 1950 à destination de SYDNEY (Australie). Elle est affranchie correctement à 60,50 Fr pour une lettre de plus de 20 gr, au 5^{ème} échelon aérien, soit 4,00 + 2,50 Fr pour un DOUBLE PORT + 4,00 Fr pour la recommandation et 5 x 10 Fr pour un 5^{ème} échelon aérien (fig. 3).



Fig. 3 : Une lettre recommandée du 13.10.1950 de BRUXELLES 1 à SYDNEY.

A remarquer le très bel affranchissement, composé d'un TP 684A, du PA 9 et surtout d'un TP 810A (un moment repris au catalogue COB sous le n° PA 24, timbre fort peu courant sur du courrier commercial).

Enfin pour élargir ce petit tour d'horizon consacré à l'Océanie, une lettre recommandée envoyée à WHANGAPARAOA en Nouvelle-Zélande, affranchie notamment avec les PA 8 et 9, depuis BRUXELLES le 27 mai 1957 au tarif exact de 16,30 Fr pour une lettre du 1^{er} échelon (3,15 + 3,15 Fr pour la recommandation et 10,00 Fr pour une LO jusqu'à 5 gr.).



Fig. 4 : Une lettre recommandée du 27 mai 1947 de BRUXELLES 11 à WHANGAPARAOA (Nouvelle-Zélande).

Nous ne pouvons qu'encourager nos membres à rechercher ces lettres souvent fort attractives, et ces timbres qui permettaient à nouveau de relier la Belgique aux quatre coins du monde, au cours d'une période qui a connu une succession de tarifs, et notamment celle des -10%.